RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE COMMUNE DE MEYSSE

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 - 18 h 00 - convocation du 12 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-065

OBJET: ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste d'admission en non-valeur envoyée le 20 octobre 2025 par le SGC de Privas concernant des factures de garderie, des droits de place et des locations émises de 2023 à 2024.

Ces créances sont proposées en admissions en non-valeur en raison de saisie impossible, de poursuites restées infructueuses ou de seuils inférieurs aux poursuites.

Le Comptable Public demande donc qu'elles soient annulées.

Il convient de procéder aux admissions en non-valeur suivantes :

• 549,92 € au compte 6541 (Créances admises en non-valeur) - liste n° 7217371112

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les admissions en non-valeur décrites ci-dessus.
- AUTORISE l'établissement des pièces comptables nécessaires.

Présent(s): MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX-Formant la majorité des membres en exercice

Procuration: A ROCHETTE pour A. MAZZINI

Absent(s): 1- GAGNOT. A. NONTCHANO. P. NOUS

Secrétaire de Séance : 1. 1 EN ARD

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : | |

Nombre de suffrages exprimés : | |

Votes POUR : | |

Votes CONTRE :

Abstentions :

Le Maire,

Éric CUER

Le secrétaire de séance,

enaid